

Evaluation des diplômes Masters - Vague B

ACADEMIE: CLERMONT-FERRAND

Etablissement: Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3MA120000519

Domaine : Droit économie, gestion

Mention: Administration

Présentation de la mention

La mention « Administration » se situe dans la continuité de plusieurs licences : « Droit », « Administration publique » (LAP), « Administration économique et sociale » (AES) et « Lettres », et permet l'insertion professionnelle immédiate au moyen des concours ou du recrutement d'entreprises privées dans les spécialités mentionnées. La mention « Administration » affiche une volonté de professionnalisation et de débouchés des deux spécialités qui la composent, d'une part « Mondes contemporains : carrières publiques » et d'autre part « Sécurité publique ». Elles sont tournées respectivement vers la préparation des concours administratifs généraux et ceux des métiers spéciaux de la sécurité publique. A ce titre, les enseignements académiques sont conçus en fonction des attentes des secteurs concernés. La mention « Administration » ne comporte aucun tronc commun. Les deux spécialités qui la composent comportent chacune une première et une deuxième année spécifiques. Chaque spécialité ne compte qu'un seul parcours.



Effectifs constatés	84
Effectifs attendus	idem
Taux de réussite	75 % M1
	80 % M2
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	100 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	90 %

Bilan de l'évaluation

Appréciation globale :

Les masters de spécialité relatifs aux carrières publiques ne sont pas rares en France, mais étant donné la position géographique de Clermont-Ferrand et la parité des enseignements littéraires et de droit public, traduits par l'intitulé « Mondes contemporains : carrières publiques », la formule est originale et sans concurrents.

La mention « Administration » regroupe deux spécialités s'étendant chacune sur le M1 et le M2 dans une logique d'enseignements thématiques. Son unité tient à la nature des débouchés professionnels recherchés par les étudiants : des métiers de la fonction publique, et à l'objectif qui leur est commun, la préparation de concours généralistes ou spécialisés. Son orientation professionnelle est donc lisible, même si la structure pédagogique de chacune de ses spécialités ne l'est guère.



Mais l'offre pédagogique souffre d'une trop forte spécialisation dès le M1 : elle est « tubulaire », aucun enseignement n'étant commun en M1, ce qui limite les ouvertures scientifiques des étudiants. L'articulation à proprement parler entre le M1 et le M2, dans chaque spécialité, n'apparaît pas clairement, car les unités d'enseignement (UE) conçues comme thématiques s'additionnent sans progression visible. Par ailleurs, les choix pédagogiques ne sont pas toujours explicités dans le dossier et la cohérence globale de la formation n'apparaît pas de manière claire. Les étudiants de M2 ont le choix entre un stage ou un mémoire. Le minimum de la durée du stage est seulement de 2 mois. Le stage donne lieu à une convention et à un double suivi. Il doit se conclure par un rapport et une soutenance.

La mention s'appuie sur une coopération institutionnelle entre l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) de l'Université d'Auvergne et la Faculté de lettres de l'Université Blaise-Pascal - Clermont-Ferrand 2 qui vient en co-habilitation de la spécialité « Mondes contemporains : carrières publiques ». Le responsable de la mention « Administration » est de façon logique, également le directeur de l'IPAG. L'équipe pédagogique, très nombreuse et le rôle des professionnels se limitent à constituer un vivier de référents personnels et informels de l'équipe académique. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement et le rôle du conseil d'administration de l'IPAG n'est pas évoqué.

Les liens avec les partenaires professionnels sont nombreux, diversifiés (l'Institut national de formation de la police nationale, le Ministère de l'Intérieur, l'Ecole nationale supérieure de la police, la Direction générale de la gendarmerie nationale, l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) et correspondent aux spécialités. L'ancienneté et la notoriété de ces formations de spécialité ont créé un vivier d'intervenants qui constituent autant de relais pour les étudiants de la mention « Administration » de ce master.

Le système d'information et de suivi des diplômés, organisé par le responsable administratif de l'IPAG, recense à environ 90 % l'insertion des étudiants, ce qui permet d'établir des taux de réussite fiables. Par ailleurs, les résultats aux concours, dont les épreuves sont de plus en plus professionnalisées, témoignent de l'excellence de cet adossement. L'évaluation qualitative des enseignements par des questionnaires anonymes est systématique à l'IPAG depuis plus de 15 ans. La mention « Administration » y est soumise, avec un taux de réponse variant entre 70 et 100 % selon les cas et il semble que les enseignements en soient tirés quant aux contenus des formations et de leur organisation matérielle, des enseignements hors maquette ayant été ouverts de façon à améliorer la préparation aux épreuves des concours.

Points forts

- La cohabilitation et la mutualisation avec l'Université Blaise-Pascal.
- Le taux d'insertion professionnelle des étudiants et de réussite aux concours.
- Le taux de réussite aux deux spécialités du diplôme.
- L'attractivité nationale de la mention.
- La réalité de la formation continue et de la VAP (validation des acquis professionnels).
- Les liens conventionnés avec les partenaires de l'IPAG.
- La prise en compte de l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Points faibles :

- L'architecture tubulaire de la mention sur deux ans. L'absence d'articulation ou de progression entre le M1 et le M2
- Le caractère flou des passerelles pourtant existantes avec le M1 « Droit ».
- Une équipe très nombreuse et hétérogène, sans pilotage lisible.
- L'absence de conseil de perfectionnement.
- Pas de réel lien entre les deux spécialités.
- L'aspect recherche très limité.



Note de la mention (A+, A, B ou C): B



Recommandations pour l'établissement

La structure des enseignements de chaque spécialité pourrait être revue pour faire apparaître le dessein pédagogique. Les actuelles évolutions des métiers de la fonction publique et des statuts mériteraient une anticipation.

Des modalités précises relatives au mémoire en M2 seraient de nature à mieux valoriser le master par rapport à une simple préparation aux concours.

Un comité de perfectionnement pourrait contribuer à impliquer sélectivement des intervenants professionnels dans la vie de la formation.

Le stage, s'il a lieu, devrait être porté à trois mois.



Appréciation par spécialité

Mondes contemporains (mention « Culture, territoires, patrimoine »)

Mondes contemporains : carrières publiques (mention « Administration »)

• Présentation de la spécialité :

Cette spécialité a une organisation originale puisqu'elle est mutualisée à 50 % et co-habilitée par l'Université Blaise-Pascal - Clermont-Ferrand 2 et l'Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1, respectivement au sein des mentions « Culture, territoires, patrimoine » et « Administration ». Elle accueille principalement deux catégories d'étudiants, ceux qui se destinent aux concours de la fonction publique catégorie A et ceux qui envisagent plutôt les métiers de la culture et du journalisme (dont les concours dans une école de journalisme).

La pluridisciplinarité est la caractéristique de cette spécialité du master, qui compte dans son équipe pédagogique des enseignants en histoire contemporaine, droit public, science politique, sociologie, économie, sciences de l'information et de la communication...

Indicateurs :

Tableau présenté dans le dossier de la mention « Culture, territoires, patrimoine »

Effectifs constatés	67
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	60 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Tableau présenté dans le dossier de la mention « Administration »

Effectifs constatés	120
Effectifs attendus :	150
Taux de réussite	80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	100 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Appréciation :

Cette spécialité répond à une attente régionale de formation, dans le domaine des études politiques générales. L'équipe pédagogique, qui réunit des enseignants d'histoire contemporaine, droit public, sciences politiques, sociologie, économie, ainsi que sciences de l'information et de la communication, permet de délivrer une réelle formation pluridisciplinaire. Celle-ci est renforcée par la collaboration avec l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), qui fournit des intervenants extérieurs venus de l'Administration d'Etat ou des collectivités territoriales. Les stages en M1 et M2 contribuent aussi à la professionnalisation.

La présentation de cette spécialité dans les deux dossiers ne valorise pas la structure d'ensemble et l'identification des enseignements dédiés à chacune des deux grandes catégories d'étudiants. La différence de présentation des deux dossiers tend même à révéler une disjonction dans le pilotage. Si les orientations du parcours



« Carrières publiques » sont clairement affichées, celles de l'autre parcours sont plus diffuses. Dans les deux cas, les principes pédagogiques de structuration ne sont pas clairs.

• Points forts :

• Formation répondant à une demande régionale.

Dans la mention « Culture, territoires, patrimoine »

• Bons suivi et encadrement des étudiants.

Dans Ia mention « Administration »

- Bonne adéquation entre les enseignements offerts (histoire, droit, économie, finances publiques et programmes de concours).
- Bons taux de réussite aux concours et bonne insertion professionnelle.
- Composition équilibrée et stable de l'équipe pédagogique ; présence de professionnels, et aménagements des horaires des cours afin de les accueillir.
- Evaluation institutionnelle et suivie d'effets des enseignements par les étudiants.

Points faibles

- Faible lisibilité des deux parcours implicitement proposés.
- Disparité entre les deux offres de formation.
- Flou concernant les débouchés que recherchent les étudiants littéraires dans les métiers du journalisme, de la communication et de la culture.

Dans la mention « Culture, territoires, patrimoine »

• Implication des professionnels dans le suivi des étudiants non explicitée.

Dans la mention « Administration »

- Manque de progressivité entre le M1 et le M2 de ce parcours.
- Certains séminaires (droit de l'environnement, l'individu et les conflits) très spécialisés compte tenu de l'objectif de préparation aux concours administratifs.
- Absence totale et non expliquée de possibilités de formation continue ou en alternance.



• Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il serait indispensable de clarifier les deux parcours proposés afin de rendre plus lisible l'offre de formation.

Il manque une réelle présence des professionnels du monde de la culture, du journalisme et des médias dans l'enseignement, mais aussi dans l'encadrement des étudiants.

Il faudrait préciser davantage les objectifs professionnels.



Sécurité publique

• Présentation de la spécialité :

La spécialité « Sécurité publique » vise l'acquisition de connaissances de haut niveau académique et de compétences d'encadrement dans les métiers de la sécurité. Elle ne nécessite aucun présupposé disciplinaire et peut être suivi par des étudiants de toutes origines, ou par des professionnels du secteur. Elle n'a pas d'ambition de recherche. Elle est entièrement tournée vers la professionnalisation à travers un adossement au milieu socio-économique de la sécurité. Elle intéresse un public d'étudiants résolus à passer les concours spécialisés en la matière ou bien de professionnels qui en retirent une progression dans le métier qu'ils exercent déjà. Elle atteint son but, en témoignent une insertion professionnelle et un taux de réussite aux concours très satisfaisants. Elle prépare aux métiers de gendarme et de police, éventuellement aux métiers de la sécurité privée.

Indicateurs :

Effectifs constatés	59
Effectifs attendus	Idem
Taux de réussite	80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	100 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	80 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Appréciation :

Le public étudiant provient pour 20 % d'une licence professionnelle « Sécurité des biens et des personnes » en M1 et pour 20 % de la validation des acquis professionnels en M2.

La formation offre un enseignement trop spécialisée dès le M1. Les enseignements d'application ne sont pas distingués des cours fondamentaux. Les UE sont thématiques et d'un contenu très varié. Leur acquisition n'est pas présentée selon une logique de progression, mais comme une accumulation de ces thèmes sur deux ans. Les UE sont pluridisciplinaires et allient droit public et pénal, retours d'expérience, réflexions sociétales, politiques publiques sectorielles.

Les stages sont peu nombreux du fait qu'ils ne sont pas obligatoires et que les étudiants sont déjà engagés dans un projet professionnel, même s'ils sont inscrits à titre individuel en formation initiale. Un tiers des inscrits de ce M2 est constitué par des fonctionnaires de police ou de gendarmerie. Toutefois, si 20 % y ont validé leurs acquis professionnels, ils ne s'inscrivent pas au titre de la formation continue. L'alternance est rendue matériellement possible par la concentration des cours sur certains jours de la semaine.

L'équipe pédagogique est diversifiée: sur les 20 intervenants académiques, la moitié n'appartient pas à l'Université d'Auvergne. Ils sont complétés par 73 intervenants professionnels dont on a du mal à distinguer s'ils contribuent à l'IPAG en général ou à la mention « Administration » en particulier, et dont on doute que l'implication puisse être forte s'ils ne sont amenés à assurer que des conférences de quelques heures. La spécialité donne lieu à des partenariats pédagogiques avec des institutions variées (l'Ecole nationale supérieure de la police, l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, ainsi qu'avec l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale, et l'Institut de droit et d'économie de Paris-II).

Points forts :

- La spécialité traite tous les aspects des politiques de sécurité.
- La professionnalisation de la spécialité.
- La stabilité des flux entrants et l'attraction nationale des inscrits.
- Un réseau de partenaires hautement spécialisés et qualifiés.



• Points faibles :

- Une offre de formation trop « tubulaire » depuis le M1 et le déséquilibre entre le nombre d'UE du M1 (9) et celui du M2 (5).
- La dispersion d'un grand nombre d'intervenants en raison du fractionnement des horaires, cause du peu d'implication de chacun.
- L'absence de logique pédagogique explicite dans la structure des UE.
- L'aspect recherche est peu développé.
- L'insuffisante prise en compte de l'alternance.



• Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La lisibilité du parcours de formation pourrait être améliorée par une présentation signifiante des UE thématiques.

L'alternance rendue possible par les emplois du temps actuels pourrait donner lieu à un développement de l'apprentissage pour les étudiants non insérés au préalable dans un métier.

Un conseil de perfectionnement regrouperait avantageusement ceux des intervenants professionnels pouvant devenir des partenaires stables et recentrer l'équipe très nombreuse.